conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2

Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01

Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

(CLP FR)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB Nom commercial

Numéro d'Enregistrement

REACH

Mélange

Autres moyens d'identifica-

tion

Amendement - Engrais PK - G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Industrie de l'Agriculture Utilisation extérieur

Fertilisation - Matière fertilisante : Engrais ou Amendement ou

Support de culture (selon composition)

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Les autres industries non mentionnées sont exclues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Omya International AG

> Baslerstrasse 42 4665 Oftringen

Téléphone +41627892929

Téléfax +41627892077

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

sdb.ch@omya.com

Personne Omya GmbH, Siegburger Straße 229c, 50679 Köln,

responsable/émettrice Allemagne.

Au nom de MEAC SAS.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Chemtrec +(33)-975181407 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version Date de révision: 1.2 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

2.3 Autres dangers

(CLP FR)

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : engrais organique-minéral

Composants

Composants			
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Substances avec limite d'exposition	n sur le lieu de travail :		
Dolomie	16389-88-1 240-440-2 Exempté conformément à l'annexe V.7		>= 20 - < 30
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3 215-279-6 Exempté conformément à REACH l'annexe V.7		>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01

Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Non combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- : Oxydes de carbone

gereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2

Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01

Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

(CLP FR)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipu-

lation.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2

Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

(CLP_FR)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Dolomie	16389-88-1	TMW (poussières inhalables)	10 mg/m3	FR VLE
		TWA (Poussière respirable)	3 mg/m3	FR VLE
Carbonate de calcium naturel (GCC).	1317-65-3	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
chlorure de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	1064 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Effets systémiques	303 mg/kg
		peau		
	Consomma- teurs	Inhalation	Effets systémiques	273 mg/m3
	Consomma-	Contact avec la	Effets systémiques	182 mg/kg
	teurs	peau		
	Consomma- teurs	Ingestion	Effets systémiques	91 mg/kg
Dolomie	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Effets chroniques, Long terme - effets systémiques	10 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
chlorure de potassium	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

: Lunettes de sécurité

sage

Protection des mains

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2

Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

(CLP_FR)

: En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Remarques

Respirateur avec un demi-masque

L'équipement doit être conforme à l'EN 149

Filtre de type : Filtre P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : granuleux

Couleur : brun clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Non pertinent

Point de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Inflammabilité : Ne brûle pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'inflammabilité inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

pH : 9 - 10 (20 °C)

Concentration: 100 g/l

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Pression de vapeur : Non applicable

Densité : env. 2,2 g/cm3 (20 °C, 1.013 hPa)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

on: Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Réagit avec les acides. Il se forme du dioxyde de carbone (CO2). Ceci refoule l'oxygène de l'air d'un endroit fermé

(danger d'asphyxie).

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

sion: Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Carbonate de calcium naturel (GCC).:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : non irritant

Carbonate de calcium naturel (GCC).:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la

peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : non irritant

Carbonate de calcium naturel (GCC).:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2

Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

(CLP_FR)

Composants:

Dolomie:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dolomie:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Dolomie:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité aiguë pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Aucune toxicité aiguë

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Aucune toxicité aiguë

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Aucune toxicité aiguë pour les bactéries

Carbonate de calcium naturel (GCC).:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

les autres invertébrés aqua-

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 200

mq/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 75 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dolomie:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

10 / 15

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

Carbonate de calcium naturel (GCC).:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC).:

Evaluation : Substance PBT non classée. Substance VPVB non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

: Numéro de la FDS: PR39167-01

Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 44, 67, 25

Surveillance médicale renforcée (R4624-18)

: Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Non applicable

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.06.2018 1.2 15.04.2024 PR39167-01 Date de la première version publiée:

(CLP FR) 07.08.2015

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / TMW : Time Weighted Average

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

conformément au Règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



3916701 CALCOFERTI 7-14 MG4 CPCT - EB

Version 1.2 (CLP FR) Date de révision: 15.04.2024

Numéro de la FDS: PR39167-01 Date de dernière parution: 12.06.2018 Date de la première version publiée:

07.08.2015

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR